

PAR COURRIEL

Courriel: [REDACTED]

Le 21 juin 2024

Monsieur [REDACTED]

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N^o / dossier : **AC-2024-273**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 22 mai 2024, laquelle vise à obtenir les noms de tous les policiers du Service de police de la Ville de Montréal qui ont été cités devant le Comité de déontologie policière entre le 9 février 2019 et le 22 mai 2024, ainsi que l'objet de chacune des citations, l'affectation de chacun des policiers cités, le numéro de dossier, la nature de la sanction imposée, le cas échéant.

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (Loi), vous trouverez ci-joint la liste des citations concernant les policiers du Service de police de la Ville de Montréal déposées devant le Tribunal administratif de déontologie policière (anciennement le Comité de déontologie policière) entre le 9 février 2019 et le 22 mai 2024. Les citations contiennent le nom des policiers, l'objet des citations, l'affectation de chacun des policiers cités au moment des événements et le numéro de dossier.

Conformément à l'article 13 de la Loi, pour connaître la nature des sanctions imposées, vous pouvez consulter les décisions du Tribunal disponibles sur SOQUIJ.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Carole Beaulieu

Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

CB/

p.j. : Citations